



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1944 (2010), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2011 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution dudit mandat, et de lui présenter mon deuxième rapport 45 jours au moins avant sa date d'expiration. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre le 1<sup>er</sup> septembre 2010, date de la parution de mon dernier rapport (S/2010/446), et le 20 mars 2011. Il décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié dans ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010) et 1944 (2010), et donne un aperçu général de la situation politique. Je ferai le point des conditions de sécurité, comme le Conseil me l'a demandé dans sa résolution 1944 (2010), dans le prochain rapport que je lui présenterai, à l'issue de l'investiture d'un nouveau président et d'un nouveau gouvernement en Haïti, prévue pour mai 2011.

#### II. Point de la situation politique et des conditions de sécurité

##### Politique et élections

2. Depuis mon précédent rapport a eu lieu le premier tour des élections présidentielle et législatives, le 28 novembre 2010, émaillé par des actes d'intimidation et de fraude, et l'annonce des résultats préliminaires, le 7 décembre 2010, a été assombrie par des actes de violence et des troubles civils dans certaines parties du pays, notamment à Port-au-Prince. La campagne a officiellement débuté le 15 octobre 2010; cette phase a été précédée de la campagne dite voilée au cours de laquelle bien que seules des affiches aient été permises, d'autres formes de campagne ont été menées en violation des règles électorales. En outre, au cours de la période précédant le jour du scrutin, des informations ont continué de faire état d'actes d'intimidation et de violence de la part des partisans de tous les candidats rivaux, bien qu'ils aient été surtout le fait de partisans d'Inite, le parti au pouvoir. Il a aussi été rapporté que des fonds publics auraient été utilisés pour financer la campagne du candidat à la présidence membre d'Inite, Jude Célestin.



3. Le jour de l'élection, 14 des candidats à la présidence ont conjointement déclaré le scrutin invalide, cinq heures avant la fermeture des bureaux de vote, en dénonçant une manipulation électorale de la part du Gouvernement et des responsables inféodés au parti Inite. Le 7 décembre, alors que des accusations de fraude électorale et des appels à l'annulation du scrutin étaient lancés, et que des partisans de divers candidats manifestaient, le Conseil électoral provisoire a annoncé les résultats préliminaires du premier tour du scrutin présidentiel, plaçant Manigat et Célestin en première et deuxième positions respectivement. Le même jour, Mirlande Manigat (Rassemblement des démocrates nationaux progressistes) et Michel Martelly (Repons Peyisan) ont retiré leur appel à l'annulation du scrutin. De nombreuses grandes villes d'Haïti ont connu des troubles civils marqués par des manifestations contre les autorités électorales, le gouvernement du Président René Préval et la candidature de Célestin. Martelly et ses partisans ont tenu un discours particulièrement virulent dans lequel ils ont dénoncé la manipulation électorale. Ces actes de violence et d'intimidation se sont poursuivis pendant trois jours au cours desquels les activités commerciales et administratives ont été bloquées dans une bonne partie du territoire national.

4. Pendant cette période marquée par une montée des tensions, les soldats de la MINUSTAH ont gardé les installations gouvernementales et les locaux et le personnel de la Mission. Mon Représentant spécial a engagé d'intenses pourparlers avec le Président Préval, des responsables politiques, des chefs d'entreprise et des dirigeants de la société civile haïtiens ainsi que des membres de la communauté internationale pour trouver une solution permettant de sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il est plongé, répondre aux nombreuses critiques formulées contre le Gouvernement sur la manière dont il a fait face aux élections et à la crise qui s'en est suivie et pour appeler au calme, dans une atmosphère politique très tendue et polarisée.

5. Le 14 décembre 2010, le Président Préval a demandé à l'Organisation des États américains (OEA) de dépêcher une équipe d'experts qui serait placée sous l'autorité du Chef de la Mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains et de la Communautés des Caraïbes, responsable au premier chef des activités d'observation électorale, pour aider dans le cadre du processus de vérification des résultats électoraux et de la procédure de contestation en justice des résultats préliminaires. À la suite de cette demande, le Conseil électoral provisoire a annoncé qu'il aurait un retard dans la publication des résultats définitifs des élections du 28 novembre qui étaient censés être proclamés le lendemain.

6. La mission de l'OEA a entamé ses travaux le 31 décembre 2010 et rendu officiellement son rapport le 13 janvier 2011. Celui-ci recommandait que certains procès-verbaux ou feuilles de pointage soient exclus du décompte final des voix, et indiquait que cette recommandation, si elle était adoptée, ferait passer le candidat classé troisième, de la troisième à la deuxième place. Cela installerait Martelly plutôt que Célestin en deuxième position, bien que l'écart qui les sépare soit très réduit, quelque 3 000 voix selon les estimations. Le rapport de l'OEA contenait également une série de conclusions et de recommandations destinées à améliorer les conditions de déroulement du second tour des élections.

7. Le Conseil électoral provisoire a entériné les conclusions du rapport de l'OEA et annoncé le 28 janvier que le second tour des élections serait retardé jusqu'au 20 mars. Plus tard, le 3 février, il a officiellement confirmé Manigat et Martelly

comme étant les deux premiers vainqueurs du premier tour. Lors de la campagne du second tour, mon Représentant spécial a tenu des consultations avec les deux candidats à la présidence et les a exhortés à mener leur campagne dans un esprit de tolérance et de franc-jeu.

8. Le second tour s'est déroulé le dimanche 20 mars, dans une atmosphère généralement calme et pacifique. Quelques irrégularités mineures, principalement liées à l'absence de fournitures et matériel non sensibles nécessaires pour le scrutin, ont eu à être déplorées, ce qui a conduit plusieurs bureaux de vote du Département ouest à ouvrir tard et poussé le Conseil électoral provisoire à prolonger les opérations de vote d'une heure dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les actes de violence liés au scrutin se sont limités aux régions et, dans la plupart des cas, le personnel de la MINUSTAH a pu rétablir l'ordre, ce qui a permis aux opérations de vote de se poursuivre. Au moins deux décès survenus lors d'incidents séparés ont été signalés. Le retour d'Afrique du Sud de l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide le 18 mars semble avoir eu peu d'incidence sur le déroulement du scrutin. L'annonce par le Conseil électoral provisoire des résultats préliminaires est prévue pour le 31 mars, et la proclamation des résultats définitifs, le 16 avril.

### Sécurité

9. La situation globale en matière de sécurité en Haïti est demeurée calme dans l'ensemble, mais en proie à des actes de violence et des troubles localisés. Les violentes manifestations publiques qui se sont déroulées en novembre 2010 dans les Départements nord et centre du pays étaient partiellement imputables au sentiment selon lequel la MINUSTAH aurait pu être à l'origine de l'éclatement de l'épidémie de choléra. Au cours de ces manifestations, des groupes armés ont endommagé ou détruit des véhicules et des locaux des Nations Unies à Cap-Haïtien et à Hinche. Plusieurs membres du personnel des Nations Unies à Cap-Haïtien ont dû, de ce fait, être réinstallés ailleurs, une partie de l'aide humanitaire a été pillée, et un entrepôt du PAM a été incendié.

10. Le sentiment suscité dans l'opinion publique selon lequel les soldats de la MINUSTAH déployés dans le Département centre du pays y auraient peut-être introduit le choléra a terni l'image de la Mission. La MINUSTAH a réexaminé les pratiques d'hygiène dans toutes ses installations et ouvert des enquêtes internes qui n'ont jusqu'ici établi aucune cause précise de l'éclatement de l'épidémie. Le 6 janvier, j'ai désigné un groupe d'experts indépendants chargé de procéder à une enquête et de m'indiquer ainsi qu'au Gouvernement haïtien, notamment, l'origine de l'épidémie. Les experts se sont rendus en Haïti du 7 au 9 mars et ont fait part de leur intention de rendre leurs conclusions en avril.

11. Entre le 7 et le 10 décembre, des émeutiers sont parvenus à boucler plusieurs villes du pays après l'annonce des résultats préliminaires du premier tour des élections. Alors que la communauté internationale n'était pas particulièrement visée, au moins huit véhicules de la MINUSTAH ont été détruits et 50 endommagés. Le personnel et les locaux de la Mission, des propriétés privées et des locaux du Gouvernement ont également été attaqués. Par ailleurs, le principal siège social du Parti Inite a également été endommagé et plusieurs armes à feu de la Police nationale haïtienne ont été volées à Les Cayes. Au cours de cette période, au moins quatre Haïtiens ont été tués et 20 autres blessés.

12. Certes l'efficacité opérationnelle de la Police nationale haïtienne s'est améliorée depuis le tremblement de terre, en particulier lors des élections de novembre 2010, mais les rapports que certains officiers entretiennent avec la criminalité organisée, notamment leur implication dans le trafic de drogues, les enlèvements et les vols à main armée demeurent un sujet de préoccupation. Depuis novembre 2010, 13 policiers ont été tués, dont deux le 27 janvier. En outre, au moins 15 agents de la Police nationale haïtienne ont été attaqués et blessés par des criminels armés rien qu'à Port-au-Prince. Les mobiles précis de ces attaques restent flous.

13. Obtenir des données fiables continue de poser problème en Haïti en raison des difficultés liées à la collecte de données et aux crimes qui ne sont pas signalés. Les statistiques recueillies par la MINUSTAH indiquent cependant que les crimes graves, y compris les meurtres, n'ont cessé d'augmenter de 2009 à 2010. Les cas de viol, qui continuent d'être très peu signalés, et d'enlèvement, dont les statistiques fluctuent, suscitent de vives inquiétudes. En outre, selon les estimations de la MINUSTAH, seuls 8 % des 5 600 prisonniers qui se sont évadés au lendemain du tremblement de terre ont jusqu'ici été réappréhendés.

14. On assiste à une recrudescence des activités de gangs dans les zones déshéritées de Port-au-Prince. Les criminels d'Haïti prennent une part active dans les échanges de fusils contre de la drogue dans la région dont l'essor est dû aux évadés de prison en quête d'armes. Une bonne part de la cocaïne provenant d'Amérique du Sud et livrée aux États-Unis et en Europe passe relativement facilement par Haïti où les trafiquants de drogue arrivent à exploiter les frontières poreuses en utilisant des pistes d'atterrissage illégales et des bateaux et sous-marins privés au large des côtes de l'île. Le rapatriement en Haïti d'au moins 700 de ses ressortissants ayant purgé des peines aux États-Unis et d'au moins 50 autres mêlés à des activités criminelles en République dominicaine reste un autre facteur déstabilisateur.

15. Les communautés qui couraient le plus de risques demeuraient celles regroupées au sein de zones densément peuplées dans le Département ouest, y compris les camps de déplacés qui ont un accès limité ou intermittent aux forces de l'ordre. Plusieurs camps servent de base aux prisonniers évadés et aux gangs. La criminalité, y compris la violence sexuelle et sexiste, semble donc avoir augmenté dans les camps. En 2010, selon la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale haïtienne, qui est une unité spécialement formée pour réagir face aux cas de violence à l'encontre des enfants, sur 11 774 enfants qui ont été soumis à un contrôle de sécurité aux postes frontière et à l'aéroport de Port-au-Prince, 2 509 voyageaient sans un document légal. Quatre cent cinquante-neuf autres ont été identifiés comme victimes de la traite.

### **III. Point de la situation humanitaire, du relèvement et du développement**

16. Les Haïtiens se souviendront longtemps de 2010 comme une année de crises multiples, marquée notamment par le tremblement de terre et le déplacement de 2,3 millions de personnes qui en a découlé; le passage de l'ouragan Tomas; une épidémie de choléra et une instabilité politique ainsi que des problématiques électorales. La réaction de l'ONU a été l'une des plus massives jamais mises sur pied.

Dans l'ensemble, près de 1,5 million de personnes ont pu régulièrement bénéficier d'abris et de vivres, d'eau potable et de soins médicaux. On n'a eu à déplorer ni grave épidémie ni flambée de violence chez les victimes du tremblement de terre. L'équipe de pays des Nations Unies a continué à faire porter l'essentiel de ses efforts sur les activités d'assistance humanitaire et de relèvement, y compris le rapatriement ou la réinstallation des personnes déplacées, les dispositions à prendre pour affronter la saison des ouragans, l'épidémie de choléra (voir sect. V ci-après), la prévention des risques de catastrophe et l'atténuation de leurs effets et la violence sexiste.

17. Selon le dernier rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en mars, environ 680 000 personnes vivaient dans des sites de regroupement spontané et organisé, soit moins de la moitié du chiffre record de 1,5 million enregistré en juillet 2010. Cette tendance démontre qu'un bon nombre de victimes du tremblement de terre ont trouvé des moyens de se loger ailleurs que dans les camps. Cette population reste toutefois mobile, allant jusqu'à changer deux à trois fois de camps informels et de sites de regroupement, ce qui fait qu'il est extrêmement difficile de tenir des statistiques précises sur leurs déplacements.

18. Une épidémie de choléra s'est déclarée en Haïti en octobre 2010. Elle a vite fait de se propager sous l'effet de l'eau insalubre, du manque d'hygiène, des inondations, de la peur et de la mobilité de la population. Les autorités haïtiennes, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux ont promptement réagi, ce qui a permis de limiter le nombre de décès. Le taux de létalité a baissé, passant d'un record de 2,4 % en novembre 2010 à 1,8 % au 1<sup>er</sup> mars 2011, soit 252 640 cas et 4 672 décès signalés.

19. Plus de 400 000 personnes ont été employées au titre de projets à forte intensité de travail entre février et novembre 2010 dans le cadre de l'action commune des Nations Unies. Des projets d'enlèvement de débris se sont également poursuivis avec à la fois la démolition des maisons endommagées et la création d'emplois dans les communautés ravagées par le tremblement de terre. Ces projets ont favorisé le retour de personnes déplacées dans leur quartier d'origine. Au début de 2011, 20 % des décombres résultant du tremblement de terre avaient été déblayés. Avec plus de 400 000 maisons déjà évaluées, c'est la solidité des structures de 90 % des maisons endommagées par le tremblement de terre qui a à présent pu être déterminée. Par ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a achevé, dans le cadre d'un plus vaste programme de prévention des risques sismiques, la macrozonation sismique de Port-au-Prince. Cette étude vise à évaluer les facteurs de risques sismiques potentiels afin de créer un système permettant d'atténuer les effets des tremblements de terre.

20. Les Haïtiens subissent actuellement le contrecoup de l'accroissement des prix mondiaux du carburant et des denrées alimentaires et pâtissent gravement de la flambée des produits alimentaires importés et autres. Si les prix continuent de s'envoler sans que rien ne soit fait pour les freiner, la sécurité et le bien-être risquent de s'en trouver menacés. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement s'emploient à trouver des moyens de remédier à la situation et d'atténuer ces risques notamment en créant des programmes de distribution systématique de suppléments alimentaires aux enfants et aux femmes enceintes, en continuant de venir en aide aux centres de nutrition et en appuyant le programme national d'alimentation scolaire, en intensifiant les programmes Travail contre rémunération et de coupons et en distribuant des semences et des outils pour assurer la prochaine récolte.

## **IV. Activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

### **Appui aux élections**

21. Conformément à son mandat, et en étroite coopération avec d'autres parties prenantes dont l'OEA, la MINUSTAH a coordonné l'appui international au processus électoral et fourni un appui technique au Conseil électoral provisoire pour la mise en place de 1 500 bureaux d'inscription des électeurs à l'intention des personnes déplacées. La Mission a également distribué des listes électorales actualisées aux 10 départements haïtiens, apporté et récupéré toutes les fournitures et le matériel sensibles ou non sensibles nécessaires à la tenue des scrutins aux 1 500 bureaux de vote et, en coordination avec la Police nationale d'Haïti, créé et mis en œuvre un plan de sécurité intégré pour la période électorale. Au premier tour, il y avait 19 candidats pour l'élection présidentielle, 95 pour les 11 sièges vacants au Sénat et 814 pour les 99 sièges vacants à la Chambre des députés.

22. Selon les données communiquées par le Conseil électoral provisoire, du fait des violences et des problèmes de sécurité qui ont marqué les élections, les feuilles d'émargement de 97 des 1 500 bureaux de vote n'ont pas pu être récupérées. À la suite du premier tour, la MINUSTAH, le Conseil électoral provisoire, les missions internationales et nationales d'observation et les partis politiques ont fait le point sur les événements qui s'étaient produits le jour des élections pour définir des mesures propres à faire en sorte que le second tour se déroule dans de meilleures conditions. Le Conseil électoral provisoire s'est engagé à mettre en œuvre le plus grand nombre possible des mesures convenues avant le second tour, comme le remplacement du personnel électoral impliqué dans des actes violents ou frauduleux, ou de nouvelles mesures visant à aider les électeurs à trouver le bureau de vote auquel ils sont rattachés. En plus du budget électoral convenu de 28,9 millions de dollars, les donateurs internationaux ont versé 2,4 millions de dollars supplémentaires pour permettre d'apporter ces améliorations.

23. Le Conseil électoral provisoire a publié un nouveau calendrier électoral fixant le second tour des élections au 20 mars, conformément à la loi électorale. Dans le même temps, la MINUSTAH, en collaboration avec la Police nationale d'Haïti, a revu les priorités de sécurité s'appliquant aux bureaux de vote compte tenu des événements du premier tour. Au second tour, il y avait 2 candidats aux élections présidentielles, 14 candidats pour les 6 sièges toujours vacants au Sénat et 142 candidats pour les 71 sièges restés vacants à la Chambre des députés à l'issue du premier tour. Le second tour a vu la participation de 18 partis politiques.

### **Affaires militaires**

24. Pendant la période à l'examen, la composante militaire de la MINUSTAH a continué de fournir un appui essentiel aux efforts de relèvement, intervenant dans trois domaines prioritaires : a) le maintien d'un environnement sûr et stable, notamment par la protection des personnes déplacées, des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants, et des communautés d'accueil; b) l'intervention en cas de catastrophes naturelles, avec notamment l'organisation de formations et d'exercices de préparation avec des partenaires; et c) l'appui aux élections. À la date du 16 mars, sur les 2 000 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité

dans sa résolution 1908 (2010), 1 827 avaient été déployés. Une compagnie de génie indonésienne et du personnel médical argentin devraient être déployés pendant l'été.

25. Le renforcement des effectifs militaires a contribué sensiblement au maintien d'un environnement sûr et stable, et aidé au relèvement après le tremblement de terre qui a frappé Haïti. Ces effectifs supplémentaires ont en particulier renforcé la capacité de la composante militaire de la Mission d'appuyer les opérations massives de secours dans des conditions plus sûres et de gérer des périodes de crise prolongées. Les unités de génie supplémentaires ont renforcé les moyens de la composante militaire d'appuyer les opérations de reconstruction et de secours, comme le défrichage des terrains pour l'implantation de centres de traitement du choléra, la rénovation des routes, l'enlèvement des débris et le nettoyage des canaux.

26. La composante militaire a continué de mener des opérations de sécurité et de stabilité avec la Police nationale d'Haïti et la Police des Nations Unies, et d'assurer des patrouilles locales dans 863 camps situés à Port-au-Prince et en dehors, notamment dans ceux qui sont considérés comme présentant le plus de risques. La composante militaire a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres composantes de la MINUSTAH, des partenaires du système des Nations Unies et des partenaires du Gouvernement haïtien afin de fournir un large appui en matière de sécurité et de logistique au processus électoral. Par ailleurs, aux côtés des agents nationaux de l'immigration et des douanes, de la Police nationale d'Haïti et de la Police des Nations Unies, la composante militaire a également apporté son appui aux activités de gestion des frontières en augmentant le nombre des patrouilles terrestres et maritimes et la surveillance aérienne.

### **Police**

27. Depuis mon précédent rapport, la MINUSTAH a continué de soutenir la mise en œuvre du plan de réforme 2006-2011 de la Police nationale d'Haïti. Le 2 septembre 2010, la 22<sup>e</sup> promotion, composée de 913 élèves, dont 64 femmes, a commencé sa formation à l'académie de police. Les antécédents de tous les élèves ont été vérifiés et, sur les 913 personnes initialement inscrites, 879, dont 58 femmes, poursuivent leur formation. Certains élèves ont été renvoyés pour raisons médicales et d'autres pour des motifs disciplinaires. Les diplômés serviront en tant qu'officiers de police dans la région de Port-au-Prince, ou seront affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire, à la police maritime ou à l'unité de lutte contre les stupéfiants. En outre, plus de 800 officiers de la Police nationale d'Haïti ont participé à une formation spécialisée portant sur les activités frontalières, la protection rapprochée, les opérations antiémeutes et la justice.

28. Depuis le tremblement de terre, le processus de vérification des antécédents est bloqué et se limite donc à la consultation d'une base de données et des archives. Par ailleurs, il reste encore à trouver des locaux communs pour accueillir la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, ce qui ralentit encore la relance du processus. Toutefois, les enquêteurs de la Police nationale d'Haïti continuent d'assurer le suivi des 3 585 affaires soumises à l'Inspecteur général avant le tremblement de terre. Vingt-deux chantiers de construction de nouveaux bureaux pour la Police nationale d'Haïti et financés par des donateurs sont en cours, et notamment : la construction du nouveau quartier général de la Police nationale d'Haïti à Port-au-Prince; la reconstruction de grands commissariats endommagés

par le tremblement de terre dans les départements de l'Ouest et du Sud-Est; la construction d'un entrepôt central; l'agrandissement de la nouvelle Académie de police; et la reconstruction du siège de l'Inspection générale.

29. Le plan de réforme 2006-2011 de la Police nationale d'Haïti adopté en 2006 par le Gouvernement haïtien, et approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1702 (2006), arrivera à son terme en décembre. Son renouvellement au-delà de 2011 exigera de mener conjointement avec la Police nationale d'Haïti une évaluation de toutes les activités prévues dans le plan initial, ainsi que d'organiser des réunions avec le Gouvernement nouvellement élu et les autres principaux partenaires. Dans l'idéal, le nouveau plan de réforme, une fois finalisé, devrait recevoir l'approbation du Conseil de sécurité, comme ce fut le cas pour le plan actuel.

### **Protection des groupes vulnérables**

30. Au cours de la période à l'examen, le nombre de personnes hébergées dans des camps a chuté d'environ 1,5 million à environ 680 000. Toutefois, le départ de centaines de milliers de personnes des camps n'est en aucun cas le signe d'une amélioration significative des conditions sociales et économiques de base. Une analyse des mouvements démographiques est en cours, mais les premières informations suggèrent que certaines personnes sont retournées dans des bidonvilles et que d'autres ont rejoint de nouvelles communautés informelles aux alentours de Port-au-Prince où les conditions de vie sont légèrement différentes de celles des camps et, dans certains cas, peuvent être pires. Les expulsions des camps, qui ont débuté en mars 2010, se sont poursuivies tout au long de la période à l'examen. Dans ce contexte, l'absence de décision de la part du Gouvernement demeure un obstacle de taille à l'évolution de la situation.

31. Des violences sexuelles et sexistes ont continué de se produire pendant la période à l'examen. Comme par le passé, des insuffisances dans la capacité et le fonctionnement de la Police nationale d'Haïti et du système judiciaire ont sérieusement limité la réaction de l'État. À titre préventif, la MINUSTAH a à plusieurs reprises modifié les patrouilles effectuées par sa police et ses soldats afin de couvrir les zones les plus touchées par les violences sexuelles et sexistes. La Police des Nations Unies a également lancé un projet visant à renforcer les unités de la Police nationale d'Haïti spécialisées dans la répression des infractions sexuelles et sexistes et à renforcer également le Bureau de coordination pour l'égalité des sexes et la condition de la femme de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ont organisé une formation de formateurs destinée à 49 officiers (44 de la Police des Nations Unies et 5 de la Police nationale d'Haïti) chargés de patrouiller dans les camps de personnes déplacées et consacrée à l'orientation des rescapées de violences sexuelles et sexistes vers les services d'aide juridique, psychosociale et médicale.

32. Au cours de la période à l'examen, les unités de la Police des Nations Unies chargées des camps de déplacés et de la protection des femmes, créées en juillet 2010, ont assuré une présence permanente dans sept camps de personnes déplacées de la capitale et continué d'effectuer des patrouilles ponctuelles dans 70 autres camps et aux alentours. Adoptant une approche de police de proximité, l'unité chargée des camps de déplacés a travaillé en étroite collaboration avec les comités



des camps et la population locale. Toutefois, cette approche n'a eu qu'un effet limité car, faute de moyens, la Police nationale d'Haïti n'a pas pris part aux patrouilles ni aux activités de protection. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'unité de la Police des Nations Unies chargée des camps de déplacés ont aidé à l'organisation de patrouilles de la Brigade de protection des mineurs dans 102 camps, regroupant un total de 236 000 personnes. Par ailleurs, la Police des Nations Unies a installé des modules préfabriqués destinés à servir de postes de police provisoires dans trois camps.

33. En août 2010, l'Organisation des Nations Unies a élaboré un plan opérationnel visant à améliorer la sécurité des femmes dans les camps de personnes déplacées, en systématisant la surveillance et la collecte d'informations sur les violences sexuelles et sexistes et en mettant en place un système d'orientation pour les rescapées de ces violences. Par ailleurs, la MINUSTAH a commencé à analyser régulièrement les informations sur les cas de violences sexuelles et sexistes signalés à la police et mentionnés dans les rapports d'incidents des camps, et à recueillir des informations auprès des ONG et des organisations de femmes sur le terrain. Un appui technique a également été fourni au système de recueil de données mis en place par la Concertation nationale, un mécanisme de coordination tripartite réunissant le Gouvernement, la société civile et des organisations internationales. Toutefois, la mise en place d'un système de collecte des données systématique et fiable, qui puisse être utilisé par tous, continue de poser problème.

34. La MINUSTAH a lancé une campagne destinée à prévenir les violences sexuelles et à informer les victimes de violences sexuelles et sexistes, les groupes locaux et les agresseurs potentiels. Globalement, cette campagne a pour objectif de veiller à ce que les rescapées bénéficient d'un traitement médical et d'une aide psychosociale et puissent accéder à l'information juridique.

#### **Lutte contre la violence communautaire**

35. La MINUSTAH a mené à terme 94 des 99 projets de lutte contre la violence communautaire mis en place immédiatement après le tremblement de terre, pour un coût total de 14 millions de dollars. Les cinq autres projets, d'une durée de 12 mois, arriveront à terme le 31 mai et portent principalement sur la formation professionnelle des jeunes en danger, l'entrepreneuriat féminin, et le soutien médical et psychosocial pour les enfants et les jeunes vulnérables. Les travaux réalisés à Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Saint-Marc, à Léogâne, à Gressier, à Grand-Goave, à Petit-Goave, dans les neuf communes du Département du Sud, dans la vallée de l'Artibonite et dans les bidonvilles de la capitale ont porté sur la construction de 1 900 barrages en pierres sèches sur une distance de 45 kilomètres et dans 15 ravins du bassin d'alimentation en eau de la capitale. Ces projets, ainsi que la réhabilitation de 56 canaux de drainage, ont été réalisés par 34 157 jeunes en danger et 14 639 femmes issues de quartiers exposés à la violence et ont permis de réduire les risques d'inondation dans les camps de personnes déplacées et les bidonvilles de la capitale.

36. Les projets de lutte contre la violence communautaire de la Mission ont aussi participé aux mesures de prévention du choléra par l'installation de 4 000 filtres d'eau dans les localités exposées de la vallée de l'Artibonite, à Saint-Marc, à Mirebalais, à Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Jacmel et à Port-au-Prince. Grâce à ces filtres, plus d'un million de personnes ont accès chaque jour à l'eau potable. Quinze

projets de lutte contre la violence communautaire ont été approuvés pour l'exercice en cours, pour un montant total de 2,1 millions de dollars.

### **Appui aux institutions publiques**

37. La MINUSTAH a continué d'apporter son soutien au Ministère de l'intérieur et encouragé le processus de décentralisation en formant un groupe de fonctionnaires locaux, dont 73 comptables municipaux, et en participant au recrutement et à la formation de 22 ingénieurs municipaux. La Mission a également recruté neuf fonctionnaires nationaux supplémentaires, chargés de donner des conseils techniques aux délégations départementales dans lesquelles le Gouvernement haïtien concentre ses moyens techniques pour stimuler les performances des 140 municipalités du pays.

38. En février, le Premier Ministre, Jean-Max Bellerive, et mon Représentant spécial ont signé un mémorandum d'accord portant sur la fourniture d'un appui logistique par la MINUSTAH en application de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité. Le mémorandum d'accord définit les modalités de l'aide logistique temporaire que la Mission fournira au Gouvernement haïtien en vue de renforcer ses institutions chargées du respect de l'état de droit et d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de réinstallation. Le mémorandum d'accord a également défini les responsabilités des autorités haïtiennes vis-à-vis des équipements appartenant à l'ONU et des biens qui seront prêtés.

39. Dans l'intervalle, la Mission a collaboré avec les Ministères de l'intérieur et de la planification pour sélectionner des sites provisoires susceptibles d'accueillir des bureaux et de l'équipement pour rouvrir des hôtels de ville et des bureaux de planification. Au cours des prochains mois, la Mission terminera de fournir les bureaux et l'équipement à 13 sites prioritaires situés dans des zones touchées par le tremblement de terre.

40. À la demande des autorités haïtiennes, la Mission construit actuellement des bureaux provisoires pour les 129 parlementaires et les 100 membres du personnel administratif de la quarante-neuvième législature. Les locaux, qui doivent être terminés pour le 21 avril, seront utilisés jusqu'à la fin des travaux de construction du Parlement temporaire, et ils abriteront également le groupe d'appui parlementaire de la Mission pour assurer une plus grande proximité et une plus grande collaboration entre la MINUSTAH et le Parlement.

41. Avec la Police nationale d'Haïti, la Police des Nations Unies de la Mission a déterminé que 10 bâtiments préfabriqués supplémentaires étaient nécessaires à Port-au-Prince pour faciliter la cohabitation entre la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti. Deux des 10 sites sont prêts à être occupés alors que 6 autres sont en train d'être inspectés par la MINUSTAH. Il reste encore 2 sites à trouver.

### **État de droit**

42. Dans le prolongement des idées exprimées par mon Représentant spécial à la réunion du Groupe des amis d'Haïti tenue à New York en octobre 2010, la MINUSTAH a entamé le processus de révision de ses priorités et de ses ressources en vue d'appuyer un pacte portant sur l'état de droit.

43. En plus d'obtenir l'engagement des autorités haïtiennes, des organisations locales, du secteur privé et de la communauté internationale envers les réformes

relatives à l'état de droit, le pacte proposé servirait à renforcer les attentes du public en matière de justice et de sécurité juridique et à coordonner l'appui des donateurs et du secteur privé aux réformes, en associant état de droit et développement économique. Les parties au pacte assumeront leurs rôles et leurs responsabilités respectifs dans le renforcement et le maintien de l'état de droit au sens le plus large. Il serait dirigé au niveau national et fondé sur le principe d'une responsabilité mutuelle, les parties s'engageant à atteindre un ensemble de résultats convenus entre les autorités haïtiennes, les groupes pertinents de la société et la communauté internationale.

### **Justice**

44. Au cours de la période à l'examen, la Section de la justice s'est efforcée de trouver des solutions aux problèmes récurrents rencontrés par les institutions judiciaires haïtiennes pour administrer la justice au quotidien, en apportant des améliorations aux systèmes de gestion des dossiers et d'archivage, et pour faciliter le traitement et le règlement des affaires. La MINUSTAH a aussi financé la formation de 20 magistrats haïtiens en France et en Haïti, en partenariat avec le PNUD. Par ailleurs, la Mission a fourni une assistance technique à une commission spéciale chargée de la réforme du code pénal et du code de procédure pénale, pour l'aider à finaliser des projets de proposition qui seront présentés au nouveau Gouvernement.

45. En collaboration avec le PNUD, la MINUSTAH a installé trois modules de bureaux préfabriqués et deux tentes au Ministère de la justice. La Mission a également utilisé des fonds destinés à des projets à effet rapide pour rénover l'Institut de médecine légale de Port-au-Prince.

46. Depuis mon précédent rapport, le Ministère de la justice a accepté le déploiement de 54 experts juridiques détachés. La plupart de ces experts travailleront au Ministère de la justice et au Bureau du Procureur à Port-au-Prince, et d'autres seront envoyés dans les différentes régions. Dans l'intervalle, la MINUSTAH a envoyé du personnel à plein temps à l'École de la magistrature et au Bureau du Procureur pour les cas de détention provisoire prolongée.

### **Système pénitentiaire**

47. La MINUSTAH a collaboré avec la Direction de l'administration pénitentiaire, les Gouvernements canadien, japonais, norvégien, britannique et américain et d'autres partenaires, à l'élaboration de projets d'infrastructure sur l'ensemble du territoire haïtien afin de réduire la surpopulation pénitentiaire et d'améliorer la sécurité et les conditions de vie des prisonniers. La superficie des cellules a été augmentée de 15 % depuis mon précédent rapport, soit une moyenne nationale de 0,6 mètre carré par prisonnier, ce qui reste toutefois inférieur aux normes internationales.

48. Le personnel pénitentiaire de la MINUSTAH a contribué à la réduction du nombre de cas de détention prolongée et illégale en aidant les administrateurs des peines de la Direction de l'administration pénitentiaire à transmettre les affaires aux institutions judiciaires. Ces mesures ont permis de libérer 209 détenus depuis septembre 2009. On a également noté une nette amélioration s'agissant de l'élaboration des politiques nécessaires au bon fonctionnement des prisons, comme par exemple les principes régissant la gestion des crises et l'usage de la force,

l'administration des peines, la gestion de la santé et les modifications pouvant être apportées à la réglementation pénitentiaire en vigueur.

49. La formation de 10 formateurs de la Direction de l'administration pénitentiaire a pris fin en janvier et 300 fonctionnaires nouvellement recrutés suivent actuellement une formation à l'Académie de police. Par ailleurs, le Groupe de l'administration pénitentiaire a travaillé en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales spécialisées dans la santé, le Comité international de la Croix-Rouge, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour gérer l'épidémie de choléra dans les prisons.

50. Pour la troisième fois en un an, les prisons haïtiennes ont connu une pénurie de denrées alimentaires à cause de problèmes avec les contrats d'approvisionnement passés par le Ministère de la justice. Depuis janvier, la situation a considérablement empiré et il n'y a plus du tout de nourriture dans certaines prisons. La MINUSTAH a alors aidé à trouver des partenaires qui ont fourni des denrées alimentaires, mais ces dons n'avaient pas une valeur nutritive suffisante pour les prisonniers et étaient une mesure temporaire. Pendant la crise, la MINUSTAH a adressé une lettre au Premier Ministre pour lui faire part de sa préoccupation. À la suite de cette intervention, à la mi-mars, le Ministre des finances a débloqué des fonds qui ont permis de reconstituer les stocks. Toutefois, aucun appel d'offres n'a encore été lancé, ce qui augmente les risques qu'une telle situation se reproduise.

### **Droits de l'homme**

51. Dans le domaine des droits de l'homme, la Mission s'est concentrée sur les initiatives lancées en vue de lutter contre les meurtres, dont les lynchages; les arrestations arbitraires et les mauvais traitements infligés aux détenus; les violences sexuelles et sexistes dans les camps et les bidonvilles; et a encouragé l'instruction et la poursuite, par les pouvoirs publics, des auteurs de violations des droits de l'homme. À la suite du retour de Jean-Claude Duvalier à Haïti le 16 janvier, la MINUSTAH a également travaillé en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour encourager le Gouvernement à honorer ses obligations juridiques internationales et à poursuivre les auteurs de violations graves commises sous le régime de Duvalier. Malgré leur manque de moyens, les autorités nationales n'ont pas tardé à engager des procédures judiciaires qui sont actuellement en cours.

52. La Mission a aussi collaboré avec les autorités locales pour traiter des problèmes de protection, y compris des expulsions et des déplacements massifs de personnes hors des camps. La Section des droits de l'homme a organisé des formations à l'intention de divers responsables et d'organisations non gouvernementales dans les départements, et préconisé l'intégration d'une démarche axée sur les droits de l'homme dans les travaux de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. La Mission a également aidé les responsables du Gouvernement et la société civile à effectuer une analyse des budgets nationaux et régionaux en tenant compte des droits de l'homme, et apporté son appui à l'Office de la protection du citoyen, qui est l'équivalent de l'Ombudsman pour Haïti.

### **Problématique hommes-femmes**

53. La participation des femmes à la prise de décisions continue de poser problème en Haïti. Les femmes ne comptent que pour 4,65 % des représentants au quarante-huitième Parlement, soit l'une des représentations les plus faibles de l'hémisphère occidental. Quarante-cinq candidates au Parlement, une candidate au Sénat et deux candidates à l'élection présidentielle ont participé au récent scrutin en Haïti. Parmi les candidats au Sénat et au Parlement, deux candidates au Parlement ont été élues directement au premier tour et six candidates au Parlement ont participé au second tour.

54. La MINUSTAH a fourni un appui logistique et technique aux 45 candidates au Parlement. Elle les a notamment aidées à mettre au point une campagne dans les médias, qui a été diffusée à la radio et à la télévision publiques et privées, en collaboration étroite avec un groupe d'organisations de femmes. De plus, dans neuf départements, des ateliers de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et aux élections ont été tenus et des documents de formation concernant les différends électoraux ont été distribués. La MINUSTAH a aussi effectué des évaluations de la sécurité à la demande des candidates.

### **Protection de l'enfance**

55. Pendant la période à l'examen, le Groupe de la protection de l'enfance de la Mission s'est intéressé au suivi et au signalement des violations des droits de l'enfant. D'après les rapports de la Brigade de protection des mineurs, de la Cellule commune d'analyse de la Mission, de la Police des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, les viols et tentatives de viols de mineurs, la traite d'enfants aux fins d'adoption illégale, le vol et le vol à main armée ont continué. Le nombre d'enlèvements de mineurs en vue d'obtenir une rançon et de voies de fait a baissé. La Brigade de protection des mineurs signale néanmoins une forte hausse des cas de traite d'enfants vers des pays voisins, principalement la République dominicaine, aux fins de l'exploitation de la main-d'œuvre ou de l'exploitation sexuelle. Comme mesure de dissuasion, le Groupe de la protection de l'enfance, agissant en collaboration avec ses homologues nationaux et internationaux, s'est employé à sensibiliser la population locale et les responsables aux postes frontières par l'intermédiaire des médias.

56. Afin d'institutionnaliser le travail de protection de l'enfance, le Groupe a formé le personnel de la MINUSTAH, dont 173 membres de la Police des Nations Unies, 654 militaires et 15 membres du personnel civil, ainsi que 43 agents de la Brigade de protection des mineurs et 978 élèves officiers de la Police nationale haïtienne, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, en insistant particulièrement sur les enfants vulnérables et ceux qui ont besoin d'une protection particulière. Il a aussi continué de collecter des informations et de suivre les affaires d'enfants détenus, maltraités ou abandonnés, y compris celles des victimes de la violence et de l'exploitation sexuelles, des victimes de la traite, des déplacés et des enfants délinquants ou associés à des bandes armées.

### **VIH/sida**

57. Le Groupe du VIH/sida a continué de mener ses activités de sensibilisation dans la Mission. Il a aussi participé à une mission régionale d'évaluation organisée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qui a mis l'accent sur

l'importance de faire de la question du VIH une priorité dans les programmes élaborés après une urgence, notamment en mettant en place des mécanismes de coordination solides visant à diriger les activités liées au sida et à renforcer les structures nationales en vue d'interventions durables. Une campagne de sensibilisation à la santé des femmes a été menée pour les candidates aux élections en collaboration avec la Coalition haïtienne sur les femmes et le sida. Une campagne de prévention du VIH et du choléra a également été menée dans plusieurs régions au moment du Carnaval. Enfin, une formation au VIH a été dispensée à 910 élèves de l'École de police, 2 784 membres du personnel de la Mission et 229 responsables locaux, tandis que 975 membres du personnel de la Mission ont eu recours aux services de conseil et de dépistage volontaires.

### **Projets à effet rapide**

58. Afin d'aider au relèvement et à la reconstruction d'Haïti et de resserrer les liens entre la Mission et la population haïtienne, les montants prévus au budget de 2010/11 au titre des projets à effet rapide ont été accrus, passant à 7,5 millions de dollars pour l'exercice en cours, le plafond pour chaque projet s'élevant à 100 000 dollars. Au 15 mars, 141 projets étaient en cours et 32 étaient sur le point de démarrer. Concentrés sur les services élémentaires et la remise en état des infrastructures, au cours des six derniers mois, les projets à effets rapides ont servi à remettre en état trois bâtiments municipaux, 17 écoles, 12 systèmes d'approvisionnement en eau, 6 tribunaux de paix, 2 prisons, 4 commissariats de la Police nationale haïtienne et 3 dispensaires. Ils ont également permis de distribuer 1 500 dispositifs de filtrage de l'eau à des écoles pour lutter contre l'épidémie de choléra et de remettre en état 3 ponts et 8 routes rurales.

### **Déontologie et discipline**

59. Le Groupe Déontologie et discipline s'est employé à renforcer les mesures de prévention en dispensant une formation au personnel de toutes les composantes de la Mission. Au total 2 217 membres du personnel ont été formés : 12 séances s'adressaient aux militaires de la MINUSTAH, 2 à la Police des Nations Unies en poste dans les bureaux régionaux et 3 aux unités de police constituées stationnées à Port-au-Prince. Le Groupe a également effectué trois visites d'évaluation à Port-de-Paix, Les Cayes et Boca Chica (République dominicaine). Ses activités de sensibilisation ont consisté notamment à tenir des réunions pour les civils lors des visites d'évaluation, à distribuer des brochures et affiches sur les normes de conduite pendant les séances de formation et à se rendre dans les camps de la composante militaire et des unités de police constituées de la Mission. Le Groupe a également tenu à la disposition des nouveaux arrivants dans la Mission, notamment du personnel civil recruté sur le plan international, des documents et autres supports d'information concernant les questions de déontologie et de discipline.

### **Communication et information**

60. La MINUSTAH a poursuivi ses activités de communication et d'information : elle a publié des déclarations à la presse, tenu des conférences de presse, produit des émissions télévisées et étendu ses activités d'information aux camps de déplacés. Elle a également produit régulièrement des annonces diffusées à la radio et à la télévision et des messages d'intérêt public concernant les élections, la prévention du choléra et la préparation aux catastrophes. La radio MINUSTAH FM a installé deux

émetteurs supplémentaires à Port-de-Paix et Cap-Haïtien et lancé dans tout le pays une programmation spéciale consacrée à l'appui technique et logistique et au soutien en matière de sécurité que la Mission apporte au Gouvernement et au Conseil électoral provisoire dans la perspective des élections présidentielles et législatives.

61. Avec d'autres sections de la MINUSTAH et organismes des Nations Unies, la Section de la communication et de l'information a continué de produire des émissions vidéo hebdomadaires de 15 minutes qui ont été diffusées par sept chaînes de télévision nationales, dans neuf centres multimédias dans les régions et sur les chaînes de télévision de la diaspora haïtienne aux États-Unis. Ces émissions étaient consacrées au travail de la Mission dans les domaines de la sécurité, de la réduction de la violence dans la société, de l'environnement, de l'assistance électorale et des projets à effet rapide, et à tous les aspects de la justice et des droits de l'homme, y compris la protection et la lutte contre la violence sexiste, ainsi qu'à l'appui apporté aux campagnes de sensibilisation des institutions nationales.

### **Appui à la Mission**

62. La Division de l'appui à la Mission a continué de s'atteler à la remise en état des bureaux et des logements et au recrutement de personnel afin de permettre à la Mission de mener à bien les activités prévues dans son mandat (voir par. 65 ci-après). L'installation du quartier général provisoire de la Mission a été achevée en janvier. Des projets sont en cours pour l'installation à plus long terme du quartier général. La MINUSTAH a aussi continué de préparer des sites pour les militaires et la police envoyés en renfort en Haïti.

63. Elle a continué de s'employer à offrir des bureaux et des logements adaptés et sûrs à tout le personnel de la Mission. Les inspections structurelles de tous les locaux qui seront occupés par le personnel de la Mission ont continué. La construction d'un camp pouvant accueillir 250 personnes a été achevée au début de septembre 2010, date de l'expiration du contrat de location d'un navire affrété après le tremblement de terre pour loger le personnel.

64. Parallèlement, le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue s'est installé à long terme dans des nouveaux locaux et a continué de fournir un appui administratif à toutes les composantes de la MINUSTAH. De plus, en coordination avec l'Équipe de pays des Nations Unies, un bureau régional intégré a également été créé à Léogâne et une évaluation des besoins à plus long terme est en cours.

65. Pendant la période considérée, la Mission a poursuivi sa grande campagne de recrutement en vue de pourvoir les postes autorisés par l'autorisation d'engagement pour 2010/11 et dans le cadre du budget 2010/11. Le déploiement d'une équipe « commando » chargée exclusivement de pourvoir ces postes a beaucoup aidé à remédier à la grave pénurie de personnel à la MINUSTAH. Les 171 personnes recrutées sur le plan national et les 334 personnes recrutées sur le plan international depuis la création de cette équipe en août 2010 ont joué un rôle important dans la gestion de la charge de travail supplémentaire que l'afflux de contingents et d'effectifs de police et l'élargissement des activités confiées à la Mission ont créée.

## V. Activités humanitaires et activités de relèvement et de développement

### Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

66. Peu après le tremblement de terre, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH se sont consacrées ensemble à une opération de planification qui a débouché sur la formulation du cadre stratégique intégré. Approuvé par la Cellule de mission intégrée en novembre 2010 et par le Gouvernement haïtien en février, ce cadre est devenu le principal cadre de programmation pour toutes les entités des Nations Unies en Haïti, et l'équipe de pays et la MINUSTAH ont arrêté des objectifs stratégiques communs et des résultats à obtenir qui correspondent aux priorités énoncées dans le plan d'action pour le relèvement et le développement du Gouvernement haïtien.

67. Lors de la formulation du cadre stratégique intégré, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont aussi redoublé d'efforts pour mettre au point et exécuter des programmes communs. De juin à décembre 2010, l'équipe de pays des Nations Unies a choisi, formulé et présenté, à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, 14 projets d'un montant total d'environ 300 millions de dollars, dont 224 millions (soit 75 %) restent à financer. Dix des 14 projets présentés supposaient la participation d'au moins deux organismes des Nations Unies. Ces projets concernaient l'éducation, l'emploi, l'agriculture, la santé, la lutte contre la violence sexiste et la réduction des risques de catastrophe naturelle.

68. Ces efforts conjoints ont permis à l'ONU de mieux répondre aux besoins humanitaires immédiats de la population en 2010. Ainsi, 90 % des résidents dans les camps de déplacés ont eu accès à des services médicaux et 367 espaces temporaires d'apprentissage et 100 écoles semi-permanentes ont été bâtis. Fait tout aussi important, 500 000 emplois temporaires ont été créés et près de 31 650 abris de transition accueillant 158 000 familles ont été construits.

### Réponse à l'épidémie de choléra

69. Le 11 novembre 2010, l'ONU et les autorités nationales ont lancé un appel stratégique de fonds supplémentaires destinés à lutter contre l'épidémie de choléra. Cette stratégie concerne des secteurs clefs comme la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la gestion et la coordination des camps, la logistique et les moyens de communications, pour un coût total de 175 millions de dollars. Au 15 mars, les sections de l'appel qui concernaient le choléra n'étaient financées qu'à hauteur de 46 %.

70. Dans le cadre de la réponse internationale à l'épidémie de choléra, la MINUSTAH a offert un appui technique à la création de centres de traitement du choléra. Elle a aussi participé à la distribution systématique de trousseaux d'hygiène familiales, de comprimés de purification de l'eau et de sels de réhydratation par voie orale, organisée sous la houlette du groupe de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, avec des fournitures de l'UNICEF.

71. Le Gouvernement haïtien et ses partenaires ont mené des campagnes visant à informer la population des moyens de prévention et de traitement du choléra, les messages diffusés sur MINUSTAH FM et d'autres stations de radio étant mis au point par le Ministère de la santé agissant en partenariat avec l'OMS et l'UNICEF.



Le groupe chargé de l'éducation a aidé à organiser une campagne d'information sur le choléra qui a été diffusée dans la moitié des écoles, et le sous-groupe chargé de la protection de l'enfance s'est adressé à 38 000 enfants dans 640 centres de soins dans tout le pays. En outre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a collaboré avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural et avec des partenaires du groupe chargé de l'agriculture pour faire en sorte que les agriculteurs reçoivent des messages clairs et pratiques sur le choléra afin de réduire ses incidences économiques sur la production agricole et de garantir la sécurité alimentaire.

72. À la fin de février, 98 centres de traitement du choléra, 215 services de traitement du choléra et 642 postes de réhydratation par voie orale fonctionnaient en Haïti. Pendant la période à l'examen, en raison de manifestations publiques d'opposition, certaines autorités locales ont hésité à désigner des sites pour l'installation de centres de traitement, de centres d'élimination des déchets et de cimetières. Beaucoup de ces décisions restaient en suspens au moment de l'établissement du présent rapport.

#### **Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti**

73. Au 10 mars, les donateurs du secteur public international avaient versé 30,4 % du montant annoncé pour la période 2010/11 au titre du relèvement après le séisme. Pendant la période examinée, le Bureau de l'Envoyé spécial et le PNUD ont continué d'effectuer un suivi de l'aide et contribué pour beaucoup à la création et au fonctionnement de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti en apportant un appui technique à ses coprésidents et en désignant un conseiller chargé de travailler avec les groupes de la Commission chargés du logement et de la gestion des décombres. Le Bureau a également participé à l'évaluation des composantes des projets soumis à la Commission qui sont liées à l'environnement et il contribue à la planification en matière de santé que dirige le Ministère de la santé, notamment aux activités qui concernent la lutte contre le choléra.

## **VI. Questions financières**

74. Dans sa résolution 65/256, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 853 827 400 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 a été présenté à l'Assemblée générale pour examen à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

75. Au 10 mars 2011, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 247,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 926 300 000 dollars.

76. Au 28 février 2011, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 59,6 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 septembre 2010 et au 30 juin 2010, respectivement, conformément à l'échéancier de versement trimestriel.

## VII. Observations

77. L'année qui a suivi le tremblement de terre catastrophique du 12 janvier 2010 a été particulièrement difficile. Haïti a dû s'atteler à la tâche ardue de la reconstruction et de la survie au lendemain du séisme qui a fait 230 000 morts et d'innombrables blessés; faire face à une épidémie de choléra qui, à ce jour, a fait au moins 4 600 morts et plus de 240 000 malades; parer de justesse au passage de l'ouragan Tomas; et affronter l'instabilité et l'impasse politiques et la violence électorale qui s'est ensuivie. Le déplacement continu et la précarité des conditions de vie de plus de 800 000 Haïtiens nous rappellent au quotidien qu'il faut accélérer la reconstruction.

78. Le nouveau Gouvernement haïtien héritera de difficultés redoutables auxquelles viendront s'ajouter le début de la prochaine saison des ouragans, l'absence de compétence du secteur public et la désillusion croissante de la population quant aux dirigeants et à la classe politique actuelle et quant à l'ordre socioéconomique en place depuis longtemps. Le prochain Président haïtien pourrait bien devoir faire face à une longue période de cohabitation difficile avec un parlement divisé où règnent les dissensions. Les pouvoirs exécutif et législatif devront collaborer pour satisfaire les aspirations du peuple et procéder aux réformes dont il est privé depuis bien trop longtemps.

79. Je trouve encourageant qu'il semble y avoir un consensus permanent sur la nécessité de ratifier les amendements à la Constitution que le Parlement a approuvés en septembre 2009 afin que le nouveau Président prenne ses fonctions le 14 mai au plus tard. Le nouveau Parlement devra aussi se prononcer sur le maintien en vigueur de la loi relative à l'état d'urgence du 15 avril 2010 s'il est décidé que le mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti doit être prorogé au delà du mois d'octobre. La Commission, pour sa part, devra redoubler d'efforts pour parvenir à une reconstruction visible sur laquelle reposera la stabilité sociale.

80. Pour parvenir à la paix et à la prospérité durables, les Haïtiens doivent instaurer l'état de droit. Cela demandera un engagement sincère en vue de mettre en place un pouvoir judiciaire indépendant et efficace, un Parlement qui rende compte au peuple et ne soit pas mû par des intérêts particuliers et un Gouvernement transparent, qui réponde aux besoins du pays et qui représente véritablement les Haïtiens. L'état de droit doit aussi comprendre la création de registres fonciers et civils complets et l'établissement de codes de la construction et du bâtiment et de lois commerciales. Il doit se manifester dans l'aptitude de l'État à collecter des impôts et à garantir une protection juridique adéquate comme moyen de faciliter le développement économique.

81. Il faudra que la communauté internationale continue d'appuyer Haïti pour qu'il puisse accomplir la réforme structurelle de l'état de droit. Je demande à tous les partenaires internationaux de collaborer avec le Gouvernement haïtien et l'ONU, de façon concertée et en bonne entente, pour renforcer l'état de droit dans le pays. Il faudrait que leurs activités s'inscrivent dans un cadre visant à surmonter le bilatéralisme qui a régné jusqu'ici et qui a donné peu de résultats durables.

82. À ce sujet, le retour de Jean-Claude Duvalier a ramené l'histoire houleuse de la violence étatique en Haïti sur le devant de la scène. Il est capital que les autorités haïtiennes prennent toutes les mesures juridiques et judiciaires pour régler cette affaire. En traduisant en justice ceux qui se livrent à des crimes contre leur propre

peuple, elles diront clairement aux Haïtiens que l'impunité ne peut pas régner dans le pays. Il incombera également au futur gouvernement de prendre le relais du gouvernement Préval, qui a mis un terme à la violence politique étatique et permis aux Haïtiens d'exercer leur droit à la liberté d'association et d'expression.

83. J'entends fournir une évaluation plus complète de l'état de la sécurité en Haïti et des besoins en la matière dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité. Au cours de la campagne électorale, les deux candidats à la présidentielle restants et d'autres candidats se sont engagés à rétablir une force armée en Haïti. Cette position devra être éclaircie dans les mois qui viennent, notamment pour ce qui concerne ses conséquences pour la présence, l'avenir et le mandat de la MINUSTAH. En attendant, la Mission continuera de chercher à renforcer les effectifs de la Police nationale haïtienne, comme le lui a demandé le Conseil de sécurité.

84. Haïti a l'occasion de prendre un nouveau départ sous la direction d'un nouveau gouvernement. Les nouveaux dirigeants doivent s'efforcer de panser les plaies d'une société à deux vitesses et offrir des emplois, un enseignement et des services à une population économiquement appauvrie. L'ONU s'emploiera avec le nouveau gouvernement et tous les secteurs de la société haïtienne à améliorer l'état de droit en Haïti et à faire en sorte que la population puisse exercer pleinement ses droits économiques, sociaux, civils et politiques fondamentaux.

85. En conclusion, je tiens à remercier sincèrement mon Représentant spécial, Edmond Mulet, mon Envoyé spécial, l'ancien Président des États-Unis, William J. Clinton, et les hommes et les femmes de la MINUSTAH et de l'Équipe des Nations Unies, et leurs partenaires, pour leur courage et leur dévouement à la construction d'un avenir meilleur pour Haïti, à un moment particulièrement difficile de l'histoire du pays.

